



Avis de Soutenance

LILIANE ICHER

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'OBLIGATION DE PAIEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE FRANCAISE

Soutenance prévue le **vendredi 16 septembre 2016** à 14h30

Lieu : UT1, 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty, 31042 Toulouse salle des Thèses

Composition du jury proposé

Vincent DUSSART	Université Toulouse Capitole	Directeur de thèse
M. Xavier CABANNES	Université Paris Descartes	Rapporteur
M. Etienne DOUAT	Université Montpellier I	Rapporteur
M. Michel LASCOMBE	Science Po Lille	Examineur
M. Stéphane MOUTON	Université Toulouse Capitole	Examineur

Mots-clés : dette publique, contrat, crise, déficit, hiérarchie des normes, stabilité financière

Résumé :

Le paiement – le remboursement du capital et le versement des intérêts – de la dette publique française est une problématique centrale en politique mais le sujet est moins fréquemment traité en droit. Pourtant, il soulève de nombreuses interrogations juridiques. D'abord, existe-t-il une telle obligation ? Si la réponse est affirmative, comment est-elle honorée ? Enfin, peut-elle être juridiquement remise en cause ? La formation de la dette publique au sens maastrichtien – étatique, locale et sociale – est valable dans la quasi-totalité des cas. Les administrations agissent sur la base de votes les autorisant à contracter des emprunts puis, elles respectent les règles du droit contractuel et du droit des marchés de capitaux. Alors, les paiements doivent être effectués. Pour l'instant, les personnes publiques françaises parviennent à s'exécuter. Toutefois, l'étude a permis de déceler des problèmes de type démocratique qui fragilisent le consentement à l'emprunt. Au stade de la formation de la dette publique, les politiques sont duplices donc les normes en découlant sont difficilement compréhensibles pour les citoyens. Au contraire, lors de l'exécution, les discours deviennent univoques. La priorité est accordée au paiement des dettes des administrations, quelles que soient la conjoncture économique et les autres prescriptions contenues dans la hiérarchie des normes. Les autres lectures possibles du droit ne sont que peu présentées. Ainsi, sans être pour autant « odieuse », la dette publique française est affaiblie à la fois par un manque de clarté et de pluralisme.